



N°	2023	006
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 29 MARS 2023	L'an deux mil vingt trois Le six avril à dix-huit heure trente,
<b>PUBLICATION FAITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	Etaient présents : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Renée MARCHAIS, Mme Marie-Christine FRANCOIS,
EN EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	9
<b>OBJET :</b>	M. DELAME Eric, Mme PERRIER Nicole,
APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 MARS 2023	Absent représenté : Mme Sophie BLAIZE par Mme Christine DUCHOSAL  Absente Excusée :  Absente :  Formant la majorité des membres en exercice.  Madame AJIB est nommée secrétaire de séance  Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance. Les membres sont invités à se prononcer.  Le Conseil d'Administration, <b>VU</b> le code général des collectivités territoriales, <b>VU</b> le code de l'action sociale et des familles,  Après en avoir délibéré,  <b>A l'unanimité :</b>  <b>APPROUVE</b> le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023  DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux

mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,  
Raoul SAADA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20230413-2023-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023